

Programme d'assurance de personnes pour les membres de l'Association des assistants(tes) dentaires du Québec



Profitez d'une protection sur mesure

Se protéger contre toute éventualité n'aura jamais été autant d'actualité. Découvrez les différentes garanties offertes dans le cadre de notre programme d'assurance de personnes pour les membres de l'AADQ.

Lussier Dale Parizeau est le plus important cabinet de services financiers au Québec. Nous desservons plus de 70 groupes et associations de professionnels, et nous avons développé une expertise inégalée dans ce secteur.

Nous avons analysé le marché pour vous offrir les protections les mieux adaptées.

Le programme pour les membres de l'AADQ inclut de nombreuses garanties, que vous pouvez choisir à la carte.

Assurance maladie complémentaire

L'assurance maladie complémentaire vous aide à couvrir les frais inhérents à votre convalescence sans avoir à en porter tout le fardeau financier.

L'assurance maladie de la RAMQ ne rembourse qu'une partie des frais qui pourraient vous incomber en cas de maladie.

C'est là qu'intervient l'assurance maladie complémentaire, en prenant charge la part restante pour de nombreux soins et services, et notamment :

- les soins infirmiers ;
- l'hospitalisation ;
- les radiographies et les analyses de laboratoire ;
- les soins de physiothérapie, massothérapie, i.e et autres ;
- les services d'assistance.

Essayez **notre plateforme en ligne** pour obtenir une soumission .

[Débutez ici >](#)

Assurance vie

L'assurance vie s'inscrit dans une **planification financière globale** qui permet de protéger vos héritiers en cas de décès prématuré.

L'assurance vie peut servir à protéger votre bien le plus précieux comme votre maison, et de ce fait votre prêt hypothécaire. Elle présente plusieurs avantages indéniables comparativement à l'assurance souscrite auprès de votre institution financière

Consultez **notre tarificateur en ligne** afin d'obtenir une soumission et comparer les prix.

[Débutez ici >](#)

Assurance invalidité

Pour ne pas vous soucier des conséquences financières d'un problème de santé ou d'un accident qui vous obligerait à cesser de travailler, assurez-vous d'être bien couvert.

Si vous ne travaillez plus demain, qu'advient-il de votre famille ?

L'assurance invalidité vise à compenser une perte de revenus prolongée ou permanente, provoquée par une maladie ou un accident grave, en versant un montant d'argent appelé une prestation d'invalidité payable mensuellement pour couvrir vos obligations financières (hypothèque, loyer, épicerie, gaz, ...).

Pour mieux comprendre, prenons un exemple...

Juliette, 40 ans touche un salaire annuel de 50 000 \$. Elle fait une dépression sévère et ne pourra pas pratiquer pendant 10 mois.

Si elle avait souscrit à une assurance invalidité dont la prime mensuelle est de 63.00 \$, Juliette recevrait une prestation mensuelle non imposable de 1 500 \$*.

Si des complications surviennent et que Juliette ne peut malheureusement plus travailler, elle recevrait toujours 1 500 \$ mensuellement jusqu'à 65 ans.

Demandez une soumission auprès de notre équipe.

[Débutez ici >](#)

Assurance maladie grave

Selon les récentes études, le nombre de personnes qui seront touchées par une maladie grave ne cesse d'augmenter.

Devant cette réalité statistique, 68 % des personnes atteintes d'un cancer survivent à la maladie.

Une solution pour atténuer cette situation troublante

L'assurance maladie grave vous permet de bénéficier d'un montant forfaitaire libre d'impôt de votre vivant, dès le diagnostic de la maladie grave couverte au contrat d'assurance. Ce produit est bien entendu complémentaire à l'assurance invalidité, si vous en détenez une.

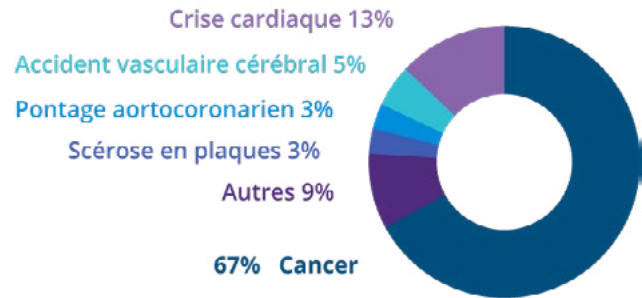
Une maladie grave entraîne souvent une longue période de convalescence, une perte de revenu et des coûts élevés, ce qui vient compromettre votre style de vie. Ce montant forfaitaire vous permettra donc de couvrir les coûts liés à votre maladie :

- médicaments ;
- traitements particuliers ;
- déplacements pour rencontrer les spécialistes de la santé ;
- congés pris par le conjoint pendant les traitements ;
- frais pour rendre votre maison accessible en fauteuil roulant ;
- achat ou location d'un lit d'hôpital ;
- règlement des dettes, notamment le remboursement un prêt hypothécaire par exemple, ou tout autre engagement financier.

Essayez **notre plateforme en ligne** pour obtenir une soumission.

[Débutez ici >](#)

RÉPARTITION DES MALADIES GRAVES LES PLUS COURANTES



Exemple de prime mensuelle pour une femme de 40 ans, non fumeuse, dans le cadre du programme*

 Maladie complémentaire	30,75 \$
 Vie (temporaire 20 ans de 1 00 000 \$)	12,51 \$
 Invalidité (1 500 \$/mois / 120 jours / jusqu'à 65 ans)	63,00 \$
 Maladie grave (25 000 \$ - uniquement cancer)**	18,50 \$
TOTAL	124,76 \$

Les garanties sont offertes à la carte, selon les besoins du membre.

* Ces primes sont à titre indicatif uniquement.

** Possibilité d'ajouter la couverture pour 5 autres maladies pour 4\$/mois